

MILLE ET UNE FAÇONS DE SE DÉPLACER



EN PRATIQUE
P.2 À PIED OU À VÉLO, PARTONS POUR UNE PETITE BALADE
P.3 QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ À OBSERVER À VÉLO

EN COVOITURAGE OU EN BUS ET LES VÉHICULES À MOTEUR ALORS ?
P.4



Et si on parlait de mobilité ? La mobilité, c'est le fait de pouvoir se déplacer. En fonction de sa destination, on utilise différents moyens de transport : le vélo, le train, le bus, la voiture... Certains sont très courants, et d'autres assez peu connus. Partons à la découverte de ces nombreux modes de déplacement.

Il y a quelques centaines d'années, la marche à pied, le cheval ou la calèche étaient les seuls moyens de se déplacer. Aujourd'hui, avec les progrès technologiques et les inventions, nous avons le choix entre de très nombreux moyens de transport. Le vélo, la voiture, la trottinette, le bus, le train, l'avion... en sont quelques exemples.

Chaque transport comporte des avantages et des inconvénients. Avant de partir, il est donc utile de bien réfléchir au mode de déplacement le mieux adapté à la situation. Par exemple, si je dois transporter quelque chose de très lourd ou d'un peu encombrant, la voiture est un mode de déplacement intéressant. Par contre, si je dois parcourir cinq kilomètres pour me rendre à la piscine, je peux y aller à vélo. Et, pour aller chez un copain qui habite tout près de chez moi, je peux marcher, car ce serait polluer bêtement d'y aller en voiture. Pour voyager à plusieurs, vers un parc d'attractions, par exemple, le train est un bon plan s'il y a une gare près de chez moi.

À chaque mode de transport ses règles

Tu l'imagines bien, pour que les différents moyens de transport puissent circuler ensemble dans les mêmes rues, chacun doit suivre des règles. Sans elles, ce serait le désordre et il y aurait de nombreux accidents.

Toutes les règles liées à la circulation en rue se retrouvent dans un seul document, appelé le code de la route. Il est important de connaître les règles liées aux moyens de transport que l'on utilise. D'ailleurs, l'année prochaine, il y aura un nouveau code de la route, qui s'appellera "Code de la voie publique". Il comportera de nouveaux panneaux, mais, pas de panique, tous ne changeront pas.

Et pour la planète ?

Certains moyens de transport sont bien plus polluants que d'autres. Le vélo et la marche à pied ne polluent pas du tout. Par contre, les véhicules qui consomment du carburant (de l'essence ou du diesel) rejettent du CO₂, un gaz à effet de serre, et créent donc de la pollution en roulant, mais aussi lors de leur fabrication. Pour comparer, on peut prendre l'exemple d'un trajet de cinq kilomètres pour

se rendre à l'école et comparer le CO₂ rejeté par différents véhicules.

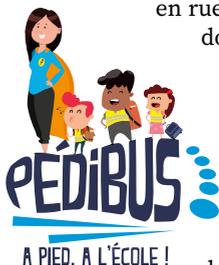
Pédibus et vélobus, tu connais ?

As-tu déjà entendu parler du pédibus ou du vélobus ? Il s'agit de se rendre à l'école à pied (pédibus) ou à vélo (vélobus) en groupe. Ils fonctionnent un peu comme un bus scolaire, uniquement constitué d'enfants et d'adultes, qui se déplacent ensemble à vélo ou à pied. Comme un bus, ils suivent un itinéraire bien précis et passent chercher chaque élève à son adresse. Loïc Calicis fait partie des parents qui encadrent le vélobus de l'école du Moulin à Vent, à Bouge (Namur). Il explique : "Le vélobus est organisé

As-tu déjà entendu parler du pédibus ? Il s'agit de se rendre à l'école à pied ou à vélo en groupe.



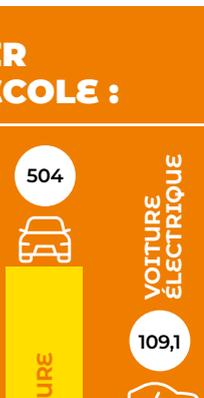
le mercredi, quand il fait beau. Nous sommes quatre familles à participer. Un itinéraire est défini à l'avance, il y a deux points de rendez-vous différents et nous arrivons tous ensemble à l'école. En général, il y a au moins un parent qui accompagne ses enfants car ils sont assez jeunes. C'est très motivant pour les enfants, ils sont fiers de montrer aux copains qu'ils arrivent ensemble à vélo. Pour cette nouvelle année scolaire, nous souhaitons trouver des parents motivés qui pourraient suivre une petite formation d'encadrant et faire participer d'autres enfants en créant d'autres itinéraires..." Ce genre d'initiatives existe dans plusieurs écoles. Elles peuvent être encouragées par des professeurs, des parents, une ASBL... Elles créent une chouette ambiance ! ■



POUR PARCOURIR 5 KM JUSQU'À MON ÉCOLE :



En Kg de CO₂



À pied ou à vélo, PARTONS POUR

Et si on partait à pied ? Marcher, ça permet de prendre l'air, bouger, rencontrer d'autres personnes. Mais, attention, comme pour chaque mode de déplacement, il y a des règles à respecter pour notre sécurité.

Lorsque l'on se déplace à pied dans une rue fréquentée, il est important de rester prudent pour éviter de se faire renverser. Tu le sais sans doute, pour traverser la rue, il faut rejoindre le passage piéton s'il y en a un pas loin et prendre le temps de regarder à gauche et à droite puis encore à gauche avant de s'avancer. Dans certains cas, comme **la traversée d'un carrefour**, c'est encore plus important, tu dois être très attentif. S'il y a un feu piéton, attends qu'il passe au vert. Avant et pendant que tu traverses, tu dois regarder à gauche et à droite.

Il peut aussi arriver de devoir **traverser entre deux véhicules arrêtés**. Ce n'est pas idéal, mais parfois tu n'as pas le choix. Si cela arrive, commence par bien regarder dans les véhicules s'il y a un conducteur. Il faut être certain que les véhicules entre lesquels tu vas passer ne vont pas démarrer. Avance-toi prudemment entre les voitures pour bien voir et être vu. Marque



un arrêt à la hauteur des portières des deux véhicules. Ensuite, tu peux traverser comme tu l'as appris.

Les avantages quand on marche

- Marcher améliore ta santé
- En marchant, tu peux observer la nature et ton environnement plus facilement car tu vas moins vite, tu peux t'arrêter
- Lorsque l'on marche, on peut bavarder et passer du temps avec les copains et copines.
- Elle fait du bien au moral : elle diminue les pensées tristes ;
- La marche, ça réveille. On arrive plus en forme à l'école.
- Elle t'apprend à mieux connaître ton quartier. D'ailleurs, les personnes qui marchent retrouvent mieux leur chemin quand elles se déplacent à pied
- Selon l'endroit où on se déplace, la marche peut permettre de respirer de l'air frais. ■



S'il y a un feu piéton, attends qu'il passe au vert. Avant et pendant que tu traverses, tu dois regarder à gauche et à droite.



UNE SEMAINE DÉDIÉE À LA MOBILITÉ

Du 16 au 22 septembre, la semaine de la mobilité est organisée dans toute la Wallonie. Le but de cette semaine de la mobilité : montrer qu'on ne doit pas tout le temps se déplacer en voiture. Souvent, on peut aussi se déplacer autrement : à pied, à vélo, en transports en commun, en trottinette... Les écoles peuvent participer et de nombreuses activités seront organisées à cette occasion. ■



CHALLENGE PIÉTONS ET VÉLO : PRÊTS À RELEVER LE DÉFI ?

Durant la semaine de la mobilité, un grand défi destiné aux piétons et aux cyclistes est organisé en Wallonie. L'objectif ? Parcourir 100.000 kilomètres ensemble en une semaine. Les écoles peuvent participer en additionnant tous les kilomètres parcourus par les élèves. Chaque jour du défi, il faut enregistrer les kilomètres de l'école et grimper ainsi dans le classement. Deux écoles seront sélectionnées et gagneront des lots d'une valeur de 2000 euros !

C'est une super occasion de se mettre au vélo ou à la marche pour se rendre à l'école et d'y prendre goût. Tu trouveras toutes les informations sur le site :

<https://mobilité.wallonie.be/home/agenda/semaine-de-la-mobilité/challenge.html>



N'OUBLIONS PAS LA TROTTINETTE

Ces dernières années, on croise de plus en plus de trottinettes sur nos routes. Il existe des trottinettes électriques, interdites aux moins de 16 ans, et des trottinettes musculaires (non électriques). Rappelons qu'il est également interdit et dangereux d'être à deux sur une trottinette.

D'autres nouveaux types de véhicules ont également fait leur apparition, tels que les segways, véhicules électriques constitués de deux roues, d'une plateforme et d'une barre verticale terminée par un guidon où l'on pose ses mains. Les hoverboards sont comparables à des skateboards électriques et les monoroues n'ont qu'une seule roue entourée de deux supports sur lesquels l'utilisateur se tient en équilibre.

De manière générale, les trottinettes et autres engins de déplacement de ce genre peuvent circuler sur le trottoir s'ils ne dépassent pas l'allure du piéton (6km/h). Ils doivent en revanche rouler sur les pistes cyclables ou sur la route s'ils vont plus vite qu'un piéton. Ils suivent alors le code de la route réservé aux cyclistes.



UNE PETITE BALADE

Quelques règles de sécurité À OBSERVER À VÉLO

Lorsque l'on se promène à vélo sur la route, on a l'obligation de respecter certaines règles du code de la route qui s'appliquent aux cyclistes.

Les cyclistes doivent s'arrêter au feu rouge. S'il n'y a pas de panneau particulier, on applique la priorité de droite, c'est-à-dire que tous les véhicules qui viennent de ta droite sont prioritaires. Il faut s'arrêter et les laisser passer. D'autres panneaux peuvent t'indiquer le comportement à adopter :



C'est la priorité de droite.



Tu n'as pas la priorité. Tu dois céder le passage aux autres conducteurs.



STOP. Tu n'as pas la priorité. Tu dois toujours t'arrêter et céder le passage aux autres conducteurs.



Tu as priorité. Tu peux passer avant ceux qui viennent de gauche et de droite.

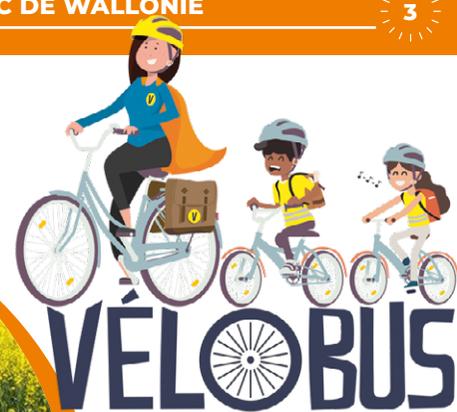


Tu roules dans une rue prioritaire. Tu peux passer avant ceux qui viennent de gauche et de droite.



Tu ne roules plus dans une rue prioritaire. Donc, attention au prochain carrefour.

S'il y a une piste cyclable, il faut y rouler, à condition qu'elle soit en bon état. Quand il n'y en a pas, il faut rouler du côté droit de la route.



À VÉLO, À L'ÉCOLE !

S'il n'y a pas de panneau particulier, on applique la priorité de droite...



Un bon bol d'air à bicyclette

Le vélo, ce ne sont pas seulement des règles de sécurité. Il nous permet aussi de passer de bons moments. Prendre de la vitesse, slalomer entre les bosses, se mouiller dans les flaques, sentir le vent qui nous fouette le visage... Tous

ces petits détails nous procurent du bonheur.

Et puis, à vélo, on peut aussi discuter avec les copains et les copines, se dépasser en parcourant une distance plus longue qu'en se contentant de marcher. Bref, il existe des dizaines de bonnes raisons d'enfourcher sa bicyclette ! ■



vélo pliable



vélo électrique

MAIS QUEL VÉLO ?

Savais-tu qu'il existe plusieurs types de vélo différents ? Le **VTT** (Vélo Tout Terrain) permet de parcourir des chemins de forêt ou des routes de campagne. Il existe aussi des **vélos pliables**, bien utiles quand on n'a pas beaucoup de place pour les ranger et qu'on doit les prendre dans les transports en commun. Pour transporter des enfants, il existe le **vélo cargo**, généralement équipé d'un petit moteur électrique. Le **vélo de route** est très léger et permet d'aller très vite. Le **vélo de ville** est, lui, moins rapide, mais bien adapté aux trajets en ville, souvent avec un porte-bagages pour ranger des courses. Le **vélo à assistance électrique** est aujourd'hui très répandu : il représente 40% des vélos en Belgique !



vélo cargo



VTT

Et les véhicules À MOTEUR ALORS ?

Les véhicules à moteur comme les voitures ou les bus sont évidemment un moyen de déplacement important. On en voit beaucoup sur nos routes. En 2024, la Belgique comptait plus de 6 millions de voitures et ce nombre augmente chaque année.

Les voitures sont de plus en plus nombreuses sur nos routes. Depuis dix ans, leur nombre augmente chaque année. Ainsi, la Belgique comptait 6.089.564 voitures particulières en 2024. Cette augmentation de la production et de l'utilisation des voitures crée beaucoup de pollution. Comme on l'a vu en page 1, c'est l'un des moyens de transport les plus polluants.

Choisir le covoiturage

Le covoiturage, c'est le fait de se mettre à plusieurs dans la même voiture, pour se rendre à l'école par exemple. Au lieu d'y aller seul avec un parent, on peut prendre

en chemin quelques copains. Cela permet de moins polluer, de faire des économies et, de plus, c'est bien plus sympa d'être à plusieurs. Aujourd'hui, il est également possible de faire de longs trajets, pour se rendre en vacances par exemple, en covoiturant. Sur



Le covoiturage, c'est le fait de se mettre à plusieurs dans la même voiture...

Internet, des conducteurs proposent des places dans leur voiture pour un trajet, contre un peu d'argent. Sur la route, on discute et on fait connaissance !

La ceinture OBLIGATOIRE

En voiture, que l'on soit à l'avant ou à l'arrière, pour un court ou un long trajet, la ceinture de sécurité est absolument obligatoire. Savais-tu

que, quand Une voiture fonce dans quelque chose à 120 km/h, c'est un peu comme si elle tombait du 19^e étage d'un immeuble ! On comprend donc bien pourquoi il faut attacher sa ceinture. ■

Gagner de la liberté, GRÂCE AU BUS

Il n'est pas toujours pratique de dépendre de la voiture de nos parents pour effectuer tous nos trajets. Prendre les transports en commun, c'est ne plus dépendre de sa famille pour aller quelque part.

En plus, les transports en commun créent nettement moins de pollution que les voitures individuelles. Savais-tu qu'un trajet en bus nécessite environ 10 fois moins d'espace de circulation et près de 100 fois moins d'espace de stationnement que le même trajet parcouru par 50 personnes isolées dans leur voiture ? Ce trajet utilise aussi 5 fois moins d'énergie. Le bus est un transport en commun plutôt pratique et présent un peu partout en Wallonie.

Mais il est vrai que les premières fois, on peut être un peu inquiet à l'idée de prendre le bus seul. Voici donc quelques conseils pour que tout se passe bien.

Avant de quitter la maison, **renseigne-toi** : Quelle ligne dois-tu emprunter ? Dans quel sens ? Quel est le nom de ton arrêt de destination ? Où se trouve-t-il ? Quel est l'horaire de la ligne ? Quelle période

est aujourd'hui d'application : scolaire, congés, samedi, dimanche, jours fériés ? En répondant à toutes ces questions, tu seras bien préparé pour ton trajet. Tu trouveras toutes les informations nécessaires sur le site www.infotec.be ou en téléchargeant l'appli du TEC.

Une fois dans la rue, il te faut **trouver ton arrêt de bus**.

C'est assez facile à reconnaître : un grand poteau jaune surmonté d'une plaque jaune, cela se voit de loin ! Sur ce panneau est indiqué le nom de l'arrêt, le numéro de la zone et les lignes qui desservent l'arrêt. La plupart du temps, il y a un arrêt du même nom de chaque côté de la rue

puisque une ligne de bus roule dans les deux sens. Il faut donc bien vérifier que tu es du bon côté de la rue pour éviter de partir dans le mauvais sens. Si c'est le cas, pas de panique, le bus



Une fois à bord, valide ta carte MOBIB, surveille les arrêts et appuie sur la sonnette quand tu arrives à destination.

reviendra au même endroit et tu ne commettras plus l'erreur.

Lorsque tu as tout vérifié, tu peux **attendre le bus calmement** sur le trottoir. Quand il arrive, vérifie les informations indiquées sur le bandeau électronique pour t'assurer qu'il s'agit bien de ton bus et fais un signe de la main pour qu'il s'arrête. Une fois à bord, valide ta carte MOBIB, surveille les arrêts et appuie sur la sonnette quand tu arrives à destination. Et voilà. Facile, non ? ■

► Avant de quitter la maison, renseigne-toi : Quelle ligne dois-tu emprunter ? Dans quel sens ? ...

RÉALISATION

> Rédaction : Emilie Stainier
> Contact dossier - partenaire/ publicité : Philippe Streydio - 0472/52 20 98
> Rédaction du JDE : 081/24 89 86 - redaction@lejde.be - www.lejde.be
> Mise en page : Olagil sprl
> Photos, dessins : Wallonie Mobilité SPW, Shutterstock, Adobestock.